

ARRÊTÉ

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS – RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – TRAVAUX DE SÉCURISATION

Le Maire de JAUSIERS,
VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-5 et L 2215-3,
VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 115-1, L 141-10 et R 141-13 à R 141-20
VU le code de la route, notamment ses articles R 10, R26-1, R27, R44, R 46 et R 225,
Considérant que pour réaliser des travaux de sécurisation de la route de Restefond

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Afin de permettre la réalisation de travaux de sécurisation du site, la circulation sur la route Restefond sera interdite

Le MERCREDI 5 JUIN du 17h30 à 20h00

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins des services techniques de la Commune.

ARTICLE 2

Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, à Monsieur le Chef de la subdivision Tinée Métropole Nice Côte d'Azur, à Monsieur le Président du Parc du Mercantour, à Madame la Sous-Préfète de Barcelonnette, à la Gendarmerie de Barcelonnette, et affichée aux lieux habituels.

Fait à Jausiers le 5 Juin 2019.

L'ADJOINT
PAR DÉLÉGATION DU MAIRE



Le Maire,
L.

